

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

N° CS1184

AMENDEMENT

présenté par

Mme Hamelet, Mme Loir, Mme Blanc, M. Chudeau, M. Dessigny, M. Fouquart, M. Gabarron,
Mme Levavasseur, M. Lioret, M. David Magnier, Mme Ménaché, Mme Parmentier, Mme Rimbert,
Mme Roullaud et M. Tomatis

ARTICLE 13

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
